



SAS au capital de 20.000 €

8 Chemin des Tards Venus  
69530 BRIGNAIS  
RCS Lyon - Siret 807 647 961 00034

---

**EXTRAIT DU  
PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE  
EN DATE DU 30 JUIN 2026**

---

En date du 30 juin 2026 au siège social de la société AIGP Ingénierie, société par actions simplifiée, au capital de 20.000 euros, M. Ronan GOUPIL représentant légal de la société AIGP Group dont le siège social est au 8 Chemin des Tards Venus, 69530 BRIGNAIS, société AIGP Group qui est l'associé unique de la société AIGP Ingénierie et en l'absence du commissaire aux comptes, le cabinet AGILI (3F) régulièrement convoqué et excusé,

-----

Après avoir entendu la lecture par le Président de la société du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels,

A PRIS LES DECISIONS CI-APRES :

-----

Troisième résolution :

L'associé unique prend acte de la démission remise par M. Ronan GOUPIL le 30 mars 2026 de ses fonctions de Directeur Général de la société à compter du 30 juin 2026 ; l'associé unique lui donne quitus entier et définitif pour l'exécution de son mandat.

Quatrième résolution :

L'associé unique donne tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales.

-----

Des décisions qui précèdent, il a été établi le présent procès-verbal, signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

**L'associé unique**

AIGP Group

Représentée par son Président, Ronan GOUPIL